

Epreuve : 101 Matière : 3251 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La paix a beau disposer d'une allégorie propre, il n'en reste pas moins que, dans la paix entre pays ou cités, entre individus ou parties de la cité, ou bien encore entre les parties de l'âme, il s'agit toujours d'être en paix "avec" autrui, quand même s'agirait-il d'être en paix "avec soi-même". Aussi la paix désigne-t-elle avant tout une relation bien plus qu'une réalité propre qui trouverait son essence en elle-même. A cette relativité contextuelle de la notion de paix s'ajoute le fait qu'on la définit souvent spontanément comme l'absence de conflit (que celui-ci soit interétatique, social ou bien encore intérieur), de sorte qu'on ne disposerait que d'une définition négative, en creux, de la paix. Ce rapport, cet "entre deux", et ce "négatif" que constitue la paix, on se demande ici s'il est à même constituer un "bien". Or, le bien n'est pas simplement un bénéfice, autrement dit n'est pas simplement ce qui agit en bien, fait le bien (bene-facere), et qui donc ne présente un intérêt qu'en vue d'autre chose, que relatif donc. Un "bien" désigne bien plutôt un idéal en tant que tel, visé pour lui-même. Il ne s'agit pas non plus de savoir si la paix présente un intérêt, suspect de partialité et d'arbitraire, valable en fonction seulement d'un contexte bien précis, mais il s'agit bien ici de savoir si elle constitue en soi, essentiellement, un idéal, qui appelle une définition positive et essentielle. Il y a alors un paradoxe qui affleure ici, à se demander

si la paix, cette relation dépendante d'un contexte, peut constituer et elle-même un idéal propre et positif. Le paradoxe logique s'augmente d'une difficulté du point de vue normatif dès lors qu'on se demande si la paix doit prévaloir sur "tous les autres" biens considérés. Comment en effet élire parmi tous les idéaux envisageables celui-là même qui ne semble pas avoir d'essence positive?

Peut-être faut-il imputer ce privilège à la nécessité même de la paix. Toutefois, cette nécessité ne saurait occulter les autres biens sur lesquels elle prévaut, au risque de rendre illégitime ce bien. Pour concilier la nécessité et la légitimité de la prévalence de la paix, il semblerait qu'il faille conserver, au sein de cette hiérarchie des biens, le sens de cette hiérarchie.

La paix paraît d'emblée constituer un bien nécessaire au sens ici d'impératif préexistant à ses conditions de mise en œuvre et à son contenu. C'est avant tout pour éviter ou mettre fin à « la guerre de tous contre tous », pour permettre aux communautés de vivre « en paix », que les individus s'instituent en communauté par la voie du contrat, selon Hobbes. C'est donc l'idéal de paix, et la sécurité qu'elle octroie, qui préside au contrat, que Hobbes nomme encore "pacte" avec cette nuance que le "pacte" repose sur une promesse et implique donc une confiance entre les individus accordés.

le pacte, qui partage son étymologie avec la paix, implique donc un surplus de confiance et donc d'apaisement dans les relations au sein de la société. La paix apparaît donc comme le but et le moyen du contrat, elle est nécessairement impliquée - comme fondement et comme visée - dans l'institution des sociétés.

Cette nécessité de la paix implique qu'elle paraisse tout subordonner, y compris son contraire puisque même « pour faire la paix » il semble qu'il faille « préparer la guerre » selon l'adage. Cette prévalence de la paix paraît même conduire à tout expliquer « en son nom », même son contraire là encore, puisque l'on parle volontiers de « pacification » d'un territoire lorsqu'il s'agit d'y porter au contraire les armes. Ce que trahissent de telles expressions, c'est bien le primat absolu de la paix. Ce primat s'exprime clairement sous la plume de Pascal qui définit dans ses Pensées la paix comme le « souverain bien » au nom duquel il s'agit par exemple de dire au peuple que les lois sont justes même si on les sait injustes. En effet, quoique l'on n'ait pas su fortifier la justice, il faut justifier cependant la force pour préserver au sein de la société ce « souverain bien » qu'est la paix. Et il n'y a que les demi-habiles pour ne pas saisir cette nécessité politique fondamentale et prévalant sur tout autre bien.

Cette nécessité de la paix paraît si exclusive que, non seulement elle semble appeler à renoncer à certains autres biens - comme la « justice vraie » dans le cas du raisonnement de Pascal sur la raison des effets, au profit de la force -, mais bien plus, cette nécessité paraît pouvoir se passer de contenu. Non seulement, elle prévaut donc sur les autres biens possiblement

concurrents, mais elle écarte la nécessité même de les considérer. A' crois le Sonate qui s'exprime sous la plume de Xénophon dans les Mémoires, c'est bien sûr une convention, un accord vide de tout contenu que se fonde premièrement la paix du sein des cités. Selon lui, partout en Grèce les Grecs jurèrent fidélité à un même serment, lequel ne prescrit rien d'autre que d'obéir aux lois », sans préjuger du contenu de celles-ci. Ainsi, la forme de la légalité semble prévaloir au contenu des lois, et même suffit à fonder le consensus. La paix ne résulte pas d'un accord des individus sur un quelconque contenu prescriptif, sur un quelconque bien fédérateur, mais uniquement sur la nécessité de s'accorder et d'être en paix.

Ainsi la nécessité paraît non seulement faire primer la paix sur d'autres biens, mais même justifier leur écartement - comme la justice chez Pascal -, voire occulter toute considération de quelque autre bien.

Or, ce primat, voire cette occultation, paraît constituer un lourd tribut d'un point de vue éthique et normatif. On ne saurait accepter que la nécessité de la paix nous fasse renoncer, voire négliger et nous rende aveugles aux biens autres.

Que la paix prime sur toute autre considération ou examen, nous en voyons les limites dans le pacifisme. Le pacifisme est précisément la prédisposition morale, voire d'idéologie politique, qui place la paix comme bien supérieur, voire absolu, autrément dit préfère la paix sans considération - du moins dans sa déclinaison la plus radicale - des conditions de cette paix, ou des conséquences qu'elle engendrerait. C'est cet exclusivisme qui révolte la raison. Ainsi, quand Jean Giono dit préférer « être un Allemand digne plutôt qu'un Français

Epreuve : 109 Matière : 5257 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

mort», il place la paix comme principe exclusif de son choix, quand bien même son pacifisme l'amènerait à renoncer à sa liberté (« à genoux »), voire à son identité (« qu'un Français mort »). Ce qui semble avoir entaché le pacifisme des années 1930 en France aux yeux de ses détracteurs (contemporain ou non), c'est donc bien la négligence d'autres biens d'une part - la liberté par exemple ici, ou pour d'autres la conservation de l'identité - et la négligence vis-à-vis du contexte d'autre part - autrement dit dans quelles circonstances et avec qui est envisagée la paix ; et que coûte-t-elle. Autrement dit, que la paix puisse s'avérer nécessaire dans un contexte donné, la raison pratique peut certainement l'entendre, mais que de cette nécessité contextuelle on fasse une loi, inconditionnée et valant en elle-même, cela est plus difficile à accepter moralement. Ainsi, pour le dire encore autrement, la paix peut bien constituer un bénéfice ou un intérêt au vu d'une situation donnée, mais ne saurait constituer un bien en tant que tel, valant indépendamment des circonstances et des conditions qui forcent son élection parmi les autres biens envisageables.

C'est pour cette raison que la paix, si elle présente effectivement le caractère d'un bien, d'une figure idéale visée pour et en elle-même, ne peut cependant s'incarner, se réaliser que sous la forme d'un contrat ou d'un pacte, lesquels impliquent d'une part des parties contractantes,

d'autre part des clauses, même si celles-ci peuvent être « tacites » comme l'admet Rousseau dans le Contrat social. Dans le contrat ou le pacte, les parties se reconnaissent mutuellement et font le choix de s'accorder sur tel ou tel bien. De sorte qu'ici, la paix peut bien être le plus grand des biens, mais ne saurait en aucun cas être considérée seulement pour elle-même, détachée de ses conditions de réalisation. Si la paix prime sur d'autres biens - comme la liberté à laquelle les contractants veulent bien renoncer en vue de la paix - c'est toujours en « connaissance de cause ». La paix est alors le bien privilégié, sous conditions. Et c'est l'examen même de ces conditions qui pourra alors éventuellement permettre de donner à la paix, non pas seulement le privilège de la nécessité, mais également la valeur de légitimité.

Pour que nécessité et légitimité fondent l'une et l'autre la paix comme le plus grand bien, il faut donc conserver le sens de cette hiérarchie, replacer en somme le primat de la paix dans le raisonnement qui la fait prévaloir. C'est seulement en étant établie en connaissance de cause que la paix peut constituer un bien, car alors - seulement - on en a une approche compréhensive. En sachant les raisons qui président à la prévalence de la paix, on n'attribue plus seulement à celle-ci le caractère de la nécessité externe, contextuelle, mais bien une nécessité interne, une cohérence. La paix n'a plus seulement une cause contingente ou

historique, mais a bien une raison d'être. Elle est, à l'essence, en mesure de rendre raison d'elle-même, d'être éprouvée. Or, une telle paix ne saurait être un état, donné tel quel; elle doit bien plutôt être conçue, réfléchie en elle-même pour se justifier au point de vue moral. Pour que la paix soit le plus grand des biens, il ne peut s'agir d'une paix entendue comme un idéal abstrait, une pure essence, ou même un principe, mais il doit bien plutôt s'agir d'une paix qu'on conçoit - en situation et en connaissance - et qui comprenne dans sa conception les autres biens qu'elle prétend dépasser. C'est seulement d'ainsi que le choix de la paix peut s'accorder pleinement avec les autres biens ~~sans~~ sans entrer en conflit avec. C'est la paix conçue et choisie qui seule permet du reste la paix intérieure. Quand par exemple, dans Cinna de Corneille, Octave-Auguste a fait la paix avec Cinna, il accède également à la paix intérieure, à la sérénité. C'est en faisant le choix de la paix que cette paix est acceptée non seulement comme nécessaire mais légitime. De même, c'est en tant que le contrat social procède d'un choix ~~qu'il peut constituer~~ réfléchi et en connaissance de cause que sa nécessité peut alors atteindre à une certaine légitimité. C'est pourquoi on a pu dire encore que la cohésion d'un groupe donné procède d'un « plébiscite de tous les jours » (Heran, Qu'est-ce qu'une nation?), autrement dit la paix, pour moraliser, ne saurait jamais être tenue pour donnée ni acquise; mais doit constamment être conçue et voulue à nouveau.

